

Procès-verbal du Conseil Municipal du 08 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 08 octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. DESSOYE Gilles, Maire.

Etaient présents :

M. DESSOYE Gilles, Mme NIZET Edwige, Mme ROBERTI Catherine, M. LESEUR François, Mme JANNETTA Marion et M. MASSON Philippe formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : M. BARTHELEMY Sébastien (pouvoir à M. LEJEUNE Philippe), M. DIEUDONNÉ Dominique

Absente : Mme GOULET Eugénie,

Ouverture de la séance à 20 heures 30

Secrétaire de séance Mme NIZET Edwige

Lecture du procès-verbal de la dernière séance du 21 mai 2025 pour approbation.

Lecture de l'ordre du jour et début des délibérations.

Délibération n°2025-16

Achat parcelle de bois

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la possibilité d'acquérir la parcelle cadastrée A88, d'une surface de 3 419 m², en vue de créer un sentier sécurisé menant au terrain multisports. Cette acquisition permettrait aussi de désenclaver une parcelle boisée communale et de mieux maîtriser le foncier en proximité immédiate du village. Le prix de vente est de 6 750,00 €.

Après analyse de la proposition, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- de PROPOSER pour cette éventuelle acquisition un prix d'achat de 6 750,00 € pour la parcelle A88.
- de CHARGER Monsieur le Maire d'accomplir toutes les démarches et les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n°2025-17

Sollicitation du FSIC CUGR – Réfection de la toiture du lavoir à l'intersection des RD71 et RD33

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5215-26 autorisant les communautés urbaines à verser des fonds de concours à leurs communes membres pour la réalisation d'investissement,

Vu la délibération n° CC-2025-83 du conseil communautaire du 27 juin 2024 portant renouvellement du fond de soutien aux investissements communaux pour la période 2025-2027,

Vu le règlement adopté par délibération CC2025-74 du 26 juin 2025,

Considérant le projet de réhabilitation du lavoir

Considérant que ces travaux sont éligibles au dispositif de fonds de soutien aux investissements communaux de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet de réfection de la toiture du lavoir et un devis détaillé, décrivant les différents postes pour cette réfection.

Le montant prévisionnel de l'opération s'élève à 14 710.72 € HT soit 17 652.86 € TTC

Pour sa réalisation, Monsieur le Maire suggère au conseil municipal la possibilité pour la commune de Ville en Selve de solliciter une aide financière au taux maximum (50%) auprès du fonds de soutien aux investissements communaux de la Communauté Urbaine du Grand Reims.

L'aide financière au titre du FSIC d'un montant de 7 355.36 € HT est sollicitée auprès de la CUGR.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération et vote à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ACCEPTE le projet tel que présenté et la réalisation des travaux à compter de 2026
- APPROUVE les modalités de financement proposé par Monsieur le Maire
- DEMANDE le dépôt du dossier auprès de la Communauté Urbaine du Grand Reims pour l'octroi du FSIC aux meilleures conditions financières et conformément à son règlement en vigueur.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document en exécution de la présente délibération.

Délibération n°2025-18

Rapport d'activités 2024 CUGR

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-39 qui dispose que le Président d'un EPCI adresse chaque année au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement,

Vu le rapport présenté par la Communauté urbaine du Grand Reims pour l'année 2024,

Vu la note de synthèse valant exposé des motifs,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération et vote à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Prend acte de la communication au Conseil municipal du rapport d'activité 2024 de la Communauté urbaine du Grand Reims, joint en annexe.

Délibération n°2025-19
Décision Modificative 01-2025

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité de prendre une décision modificative pour permettre le revertement en investissement des frais d'insertion d'un montant de 312,58 €, inscrit au budget fonctionnement 2021, correspondant à l'opération toitures mairie.

Il est proposé d'opérer le transfert des crédits budgétaires suivants :

=> Mandat d'ordre (de 312,58€) au compte 23xx chapitre 041

=> Titre d'ordre (de 312,58€) au compte 203 chapitre 041

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de l'ouverture de ces crédits au budget de l'exercice 2025.

Délibération n°2025-20

Lutte contre les déchets abandonnés - Avenant convention de groupement avec la CUGR

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Environnement, notamment les articles L.541-10 et R.543- 53 à R.543-56

Vu l'arrêté du 23 décembre 2024 modifiant l'arrêté du 27 décembre 2023 portant agrément d'Adelphe, éco-organisme de la filière à responsabilité élargie du producteur d'emballages, d'imprimés papiers et de papiers à usage graphique jusqu'au 31 décembre 2029,

Considérant que l'éco-organisme Adelphe, en charge de la responsabilité élargie des producteurs sur les emballages, a signé, après entente avec l'éco-organisme Citeo, le 8 février 2024 une convention de soutien avec le Grand Reims, désigné responsable d'un groupement composé de la communauté urbaine du Grand Reims et des communes volontaires, permettant une prise en charge des coûts liés au nettoiement et à la réduction de ces déchets abandonnés sur l'espace public, sous la forme de soutiens financiers, du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2025, reconductible pour une durée de trois ans,

Vu la convention de groupement, pour la coordination dans le cadre de l'accompagnement proposé par l'Eco-organisme en matière de lutte contre les déchets abandonnés, signé par la commune de Ville-en-Selve avec le Grand Reims, associée à la convention de soutien avec l'éco-organisme,

Considérant que l'éco-organisme Adelphe a proposé au Grand Reims un avenant valant substitution de la convention de soutien signée le 8 février 2024, modifiant la durée de la convention en décalant le terme de la période ferme au 31 décembre 2027, et en permettant sa reconduction pour une nouvelle période allant jusqu'au 31 décembre 2029 maximum,

Considérant que l'évolution du terme maximum de cette convention de soutien (31 décembre 2028 à 31 décembre 2029) permet au groupement de pouvoir bénéficier d'une année supplémentaire de soutiens financiers de l'éco-organisme,

Considérant que cette nouvelle durée de convention de soutien impacte la durée mentionnée à l'article 7 de la convention de groupement signée entre la commune et le Grand Reims,

Vu le projet d'avenant à la convention de groupement, lié au soutien pour la « Lutte contre les déchets abandonnés diffus »

Considérant l'exposé de Monsieur le Maire ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération et vote à l'unanimité des membres présents et représentés :

DECIDE

- D'approuver l'avenant à la convention type de groupement associé à la convention de soutien
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

Information : Communauté Urbaine du Grand Reims

Convention de service commune et CUGR liée à la brigade de l'environnement. Saisine du CST du CDG51 pour avis. Demande faite auprès de la CUGR pour avoir un bilan sur l'utilisation du transport à la demande sur notre territoire

Information : Commune

Protection sociale complémentaire – volet santé. A mettre en œuvre à compter du 01/01/2026. Saisine de CST du CDG51 avant fin octobre pour avis.

Vérification annuelle et remplacement de deux extincteurs plus une recharge. Facture de 858,46€ TTC.

Remplacement à prévoir de deux blocs de secours BAES (église et cuisine) pour un montant de 338,19€ HT soit 405,83€ TTC Les 30 et 31 octobre 2025, mise en place d'une **déviation pour travaux** de renouvellement de la couche de roulement en traverse de la **commune de Germaine RD71**.

Achat **de grillage** : à poser le long des arbustes côté RD 33 (protection supplémentaire), pour 188,52€

Achat d'un **taille haies** pour 319,90 €

Parc multisports : Avenant au marché lot 1 de 2 379,00€ HT soit 2 854,80€ TTC € HT en juin pour un complément concernant la prestation de l'entreprise Lingenheld (Volume des terrassements plus élevé).

Travaux pratiquement terminés (reste les points lumineux et table de Ping Pong), Contrôle de conformité et réception des travaux à faire.

Affouages 2024-2025 : 10 affouagistes inscrits, générant 1 276,00 € de revenu.

Signature prochaine chez le notaire pour l'acquisition de 3 parcelles de bois d'une surface totale de 61a 88ca, localisées lieu-dit « le chemin de Mailly ».

Retour sur la **réunion publique** du 05/06/2025, dédiée à la sécurité

Entretien des chemins communaux, lisières de forêt et fossés (élagage). Premiers devis trop onéreux. Revoir le périmètre de l'intervention et sollicité plutôt un agriculteur local pour ce type d'intervention.

Information par rapport aux **difficultés de raccordement fibre** de certains particuliers. Convention en cours entre la CUGR et Losange

Questions diverses

Fascicule LPO - Ligue pour la Protection des Oiseaux : présenté avec possibilité d'installer des nichoirs et l'intervention de la LPO sur notre commune.

La séance est levée à 22h00